

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Date de convocation : 24 septembre 2018

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 27 septembre 2018

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR, Monique METTE, Josselin FELD

Absent excusé : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND ; Christophe SCHIR, a donné pouvoir à Josselin FELD ; Denis TOURNEMAINE, a donné pouvoir à Marianne WEHR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 AOUT 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 9 août 2018.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 1^{er} octobre 2018.

Le Maire

Maxime BRAND



Acte à classer**39_27-09-2018**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

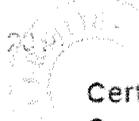
Identifiant FAST : ASCL_2_2018-10-01T10-46-02.00 (MI212856683)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20180927-39_27-09-2018-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : ADOPTION DU PV DE LA SÉANCE DU 9 AOUT 2018

Date de décision : 27/09/2018


**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communesActe : [39-27.09.2018.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 01/10/18 à 10:46

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Transmis

Date 01/10/18 à 10:46

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Accusé de réception

Date 01/10/18 à 10:51

Date de convocation : 24 septembre 2018

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 27 septembre 2018

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR, Monique METTE, Josselin FELD

Absent excusé : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND ; Christophe SCHIR, a donné pouvoir à Josselin FELD ; Denis TOURNEMAINE, a donné pouvoir à Marianne WEHR

COOPERATION INTERCOMMUNALE – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG : MODIFICATION DES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT - MODIFICATIONS STATUTAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 28 janvier 2002 portant adhésion de la Commune de WOLXHEIM, extension des compétences, changement de dénomination et modification des statuts de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 2 août 2002 portant adhésion de la Commune d'AVOLSHEIM, extension des compétences et modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2002 portant adhésion de la Commune de DUPPIGHEIM, extension des compétences et modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 12 mai 2003 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2003 portant adhésion de la Commune de DUTTLENHEIM, extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2005 portant transfert du siège et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

- VU l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2006 portant modifications statutaires et des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, suite à la définition de l'intérêt communautaire ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 16 mai 2007 portant extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 16 février 2009 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 juin 2010 portant suppression de compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 14 février 2011 portant toilettage des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 14 février 2012 portant adhésion, avec effet au 1^{er} mai 2012, de la Commune de STILL et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 20 février 2013 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG aux Communes de HEILIGENBERG, NIEDERHASLACH et OBERHASLACH, avec effet au 1^{er} janvier 2014, et modification corrélative de ses Statuts ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 7 mars 2014 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 13 janvier 2016 portant extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 14 février 2017 portant mise en conformité partielle des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 8 juin 2017 portant modification des compétences et mise en conformité des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

I. CONCERNANT LA MODIFICATION DES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

- VU les Statuts de la Communauté de Communes et notamment son article 6 portant sur ses compétences ;
- VU la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale ;
- VU la loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N° 18-47 du 5 juillet 2018 du Conseil Communautaire portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et L.5211-20 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
accepte**

de doter la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG de la compétence « *Création, aménagement et gestion d'une fourrière automobile* »,

II. CONCERNANT LES MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSIDERANT que le paragraphe I de la présente délibération constitue une modification statutaire importante de la Communauté de Communes ;

VU la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale ;

VU la loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 à L.5211-20 ;

VU la délibération N° 18-48 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes, en date du 5 juillet 2018, adoptant ses nouveaux Statuts ;

VU dans ce contexte, la rédaction de ces Statuts intégrant les modifications et mises à jour susvisées ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité, adopte

les **NOUVEAUX STATUTS** de la Communauté de Communes, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

Votes : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0



Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 1^{er} octobre 2018.
Le Maire
Maxime BRAND

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'MB', written over a horizontal line.

Acte à classer

40_27-09-2018

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-10-01T10-48-29.00 (M1212856828)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20180927-40_27-09-2018-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : CC DE MOLSHEIM MUTZIG : MODIFICATION DES CONDITIONS
DE FONCTIONNEMENT / MODIFICATIONS STATUTAIRES

Date de décision : 27/09/2018


**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. IntercommunalitéActe : 40-27.09.2018.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

40-27.09.2018.PJ.PDF Type PJ : 21_DA - Décision arrêtant le projet

Classer

Annuler

Préparé

Date 01/10/18 à 10:48

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 01/10/18 à 10:48

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 01/10/18 à 10:53

Date de convocation : 24 septembre 2018

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 27 septembre 2018

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR, Monique METTE, Josselin FELD

Absent excusé : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND ; Christophe SCHIR, a donné pouvoir à Josselin FELD ; Denis TOURNEMAINE, a donné pouvoir à Marianne WEHR

BAUX DE CHASSE COMMUNAUX POUR LA PERIODE 2015-2024 : MODIFICATION DE LA REGLEMENTATION DE MISE EN LOCATION DU LOT N° 1

Par délibération en date du 23 octobre 2014, le Conseil municipal a décidé de constituer deux lots à soumettre à la location pour la chasse.

Le Conseil municipal, par la même délibération, a attribué le lot n° 1 à l'Association de chasse du Horn de Wolxheim", représentée par M. Maurice MICHALAK, moyennant un loyer annuel de 800,00€.

La candidature de l'Association de chasse du Horn de Wolxheim étant agréée, une convention de gré à gré a été mise en place.

Suite au décès de M. Maurice MICHALAK survenu le 21 octobre 2017, l'Association de Chasse du Horn de Wolxheim a été dissoute. Il convient donc de réattribuer ce lot de chasse.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide une mise en location du lot n° 1 par appel d'offres,
- décide pour les locations par appel d'offres de procéder à une publicité et de fixer la date de la remise des offres au 14 décembre 2018,
- donne délégation à M. le Maire pour fixer les critères d'analyse des offres,
- décide de fixer la mise à prix du lot n° 1 à 800,00€
- autorise M. le Maire à signer le bail de location de la chasse communale ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0



Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 1^{er} octobre 2018.
Le Maire
Maxime BRAND

Acte à classer

41_27-09-2018

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

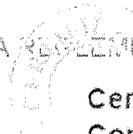
Identifiant FAST : ASCL_2_2018-10-01T10-51-10.00 (MI212856927)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20181001-41_27-09-2018-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : CHASSE COMMUNALE : MODIFICATION DE LA REGLEMENTATION
DE MISE EN LOCATION DU LOT N. 1

Date de décision : 01/10/2018


**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine publicActe : 41-27.09.2018.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 01/10/18 à 10:51

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 01/10/18 à 10:51

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 01/10/18 à 10:57

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 24 septembre 2018

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 27 septembre 2018

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR, Monique METTE, Josselin FELD

Absent excusé : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND ; Christophe SCHIR, a donné pouvoir à Josselin FELD ; Denis TOURNEMAINE, a donné pouvoir à Marianne WEHR

AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A L'OPERATION DE MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX D'ORANGE SITUES CHEMIN DU HORN A ERGERSHEIM

Monsieur le Maire procède à la présentation de ladite convention ayant pour objet de fixer les modalités juridiques et financières pour la mise en œuvre de la mise en souterrain des réseaux aériens existants, propriété d'Orange situés Chemin du Horn à Ergersheim.

Les travaux seront réalisés selon le planning prévisionnel suivant :

- les travaux de génie- civil : second semestre 2018,
- les travaux de câblage : dans les 60 jours après remise des plans de recolement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ladite convention et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à signer la convention relative à l'opération de mise en souterrain des réseaux d'Orange Chemin du Horn à Ergersheim.

Votes : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 1^{er} octobre 2018.
Le Maire
Maxime BRAND



Acte à classer

42_27-09-2018

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-10-01T10-52-21.00 (MI212856939)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20181001-42_27-09-2018-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA
CONVENTION RELATIVE A L'OPÉRATION DE MISE EN SOL UTERRAIN
DES RÉSEAUX D'ORANGE SITUÉS CHEMIN DU HORN À EBERSHEIM

Date de décision : 01/10/2018

**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine publicActe : [42-27.09.2018.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 01/10/18 à 10:52

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Transmis

Date 01/10/18 à 10:52

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Accusé de réception

Date 01/10/18 à 10:57